



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 décembre 2023 à 19h00

PRESENTS: MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M GEROUDET David.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. FINANCES

Virement de crédit : La délibération en date du 14/11/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 et l'article L 5217-10-6 du CGCT permet à Madame le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 011 et notamment à l'article 6281 « Concours divers (cotisations...) » pour faire face à une dépense dont les crédits inscrits à l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » du chapitre 65 sont insuffisants suite régularisation frais de scolarité avec Essert-Romand.

3. RESSOURCES HUMAINE

Renouvellement du contrat de secrétaire de Marjolaine GREVAT :

Date de première embauche 01/04/2020.

Proposition contrat à durée déterminée de 2 ans : à l'issue de ces 2 ans, obligation de lui proposer un CDI (car aura justifiée de 6 ans au sein de la mairie).

Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement du CDD de Marjolaine GREVAT pour 2 ans.

4. FONCIER :

OAP du Chef Lieu :

La Commune travaille depuis plus d'un an avec la Société CARE Promotion sur un projet d'aménagement de la zone 1AU de l'OAP du Chef Lieu. Suite aux différents échanges, la Commune est arrivée à un consensus avec la proposition suivante :

- Offre d'achat de 1'040'000 euros ;
- Organisation de ventes privilégiés pour les locaux ;
- Le projet sera en monté en étroite collaboration avec la commune ;
- Accès à la charge de CARE Promotion ;
- Modification de l'OAP sur les critères suivants : densité de l'ordre de 45 logements à l'hectare soit 40 logements sur la zone ; mixité sociale : réalisation au minimum de 30 % de logements sociaux, en cession de type BRS (Bail Résidence Solidaire).

En date du 28 novembre, la Commune a reçu une proposition d'achat portant sur le même tènement de Monsieur MISSILIER Loïc avec la proposition suivante :

- Offre d'achat de 2'000'000 euros.
- Revente de la partie sociale de la zone à un autre opérateur et création d'un lotissement pour la construction de chalets de luxe.

La Commune souhaitant un maximum d'habitants à l'année sur la zone et privilégier la vente en direct du BRS a décidé de retenir la proposition de CARE PROMOTION à 8 voix pour et 1 voix contre.

5. URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire :

Mr et Mme DEVAUX	Route des Nants	Maison individuelle	Refusé
Mme BARROW	Route des Avorzis	Maison individuelle	Accordé
Mr et Mme DOWNS	Route du Plan	Rénovation scierie	En cours d'instruction
Mme DUROUX	Route de la Côte	Créations fenêtres	En cours d'instruction

❖ Déclaration préalable :

Mr MATHON	Route du Couard d'Amont	Création terrasse	Accordé
SCCV CHAMOUE VII	Route des Grainetiers	Division foncière	En cours d'instruction
Mr TESNIERE	Route du Plan	Transfor. garage en chambre	En cours d'instruction
Mr DARDE	Route du Plan	Transfor. garage en chambre	En cours d'instruction
SARL SOJOURN	Route de la Côte	Transf. abri voiture en garage	En cours d'instruction
Mr et Mme GORDON	Route des Etoves	Changement fenêtre en porte	En cours d'instruction

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Recensement de la population : La commune comptabilise 359 habitants en date du 01/01/2024. Le recensement qui devait avoir lieu en 2024 aura lieu en 2025.
- Adhésion au service Conseil Energie du Syane : La commune ayant besoin d'engager des travaux de rénovation énergétique sur certains bâtiments communaux, il est proposé d'adhérer au service Conseil Energie du Syane. La cotisation annuelle s'élève à 1 €/habitants DGF + une part fixe de 200 € soit, un coût annuel pour la Côte d'Arbroz de 805 € avec un engagement minimal de 4 années.

Prochain conseil municipal : **Lundi 22 janvier 2024 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
David Géroutet

